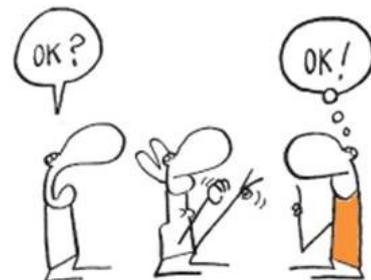


Interprète

Accompagner un salarié qui ne maîtrise pas la langue française est indispensable

La communication entre le salarié et le professionnel de santé est une démarche essentielle qui permet de fournir tout à la fois les informations nécessaires à la constitution du dossier médical, de faciliter la compréhension des conseils de prévention délivrés et d'assurer le suivi de l'état de santé des salariés concernés.



La barrière de la langue, un risque pour la prévention dans votre entreprise !

Il est vivement conseillé aux employeurs de veiller à accompagner les salariés ne maîtrisant pas ou peu la langue française pour tout ce qui concerne la prévention en entreprise : consignes de sécurité et conseils de prévention en particulier, mais également examens obligatoires en santé au travail.

L'accompagnement par une personne de confiance appartenant à l'entourage du salarié permettra d'assurer la traduction nécessaire auprès du professionnel de santé (médecin du travail, infirmier, assistante).

→ **Cet accompagnateur pour la visite médicale ne doit pas faire partie de l'entreprise car le secret médical doit impérativement être préservé.**

Au cas où le salarié n'a pas la possibilité d'être accompagné, l'employeur peut alors avoir recours à un interprète officiel agréé (voir ci-contre) afin de s'assurer que les échanges entre les professionnels de santé et l'intéressé sont bien compris et permettent ainsi un suivi médical de qualité et conforme à la législation en vigueur.

Les frais liés à la prestation sont à la charge de l'employeur.

→ **Un accompagnateur professionnel offre des garanties déontologiques irremplaçables.**

L'accompagnateur/interprète est présent uniquement pendant la phase d'échanges concernant les antécédents médicaux, les exigences et caractéristiques du poste du travail, et les messages de prévention en hygiène et sécurité.

→ **Le salarié reste seul auprès du médecin lors de l'examen clinique qui, lui, est confidentiel.**

Vous recherchez un(e)

**Interprète
Traducteur(rice)
assermenté(e)**

Rendez-vous sur ces sites :

www.traducteursdelest.asso.fr

www.creta-france.com



PRESTATION de STSA : Suivi individuel de chaque salarié



Afin d'assurer un suivi médical convenable et conforme aux aspects réglementaires, les professionnels de santé de STSA (médecin du travail, infirmier en santé au travail) ont besoin d'échanger avec chaque salarié sur le poste de travail et les éventuels problèmes de santé.

Une mauvaise compréhension des informations relatives à la santé au travail et à la prévention en entreprise liées à une barrière linguistique est évidemment préjudiciable pour tous les partenaires impliqués dans la santé en entreprise.